



ROC·ECLERC
PRÉVOYANCE

La référence du contrat obsèques

Le contrat obsèques

ROC·ECLERC

pour préparer ses obsèques
en toute **tranquillité**



TOUT SAVOIR SUR LE CONTRAT OBSÈQUES ROC • ECLERC PRÉVOYANCE

QU'EST-CE QU'UN CONTRAT OBSÈQUES ?

Le contrat obsèques permet à une personne de se constituer un capital dédié au financement de ses obsèques.

Il en existe de deux sortes :

- **Le contrat en capital** : il permet d'anticiper uniquement le financement des obsèques.
- **Le contrat en prestations** : il prévoit le financement **et l'organisation des obsèques**.

Quel que soit votre choix, l'argent que vous allouez à ce contrat est confié à un assureur. Il servira le moment venu au financement de vos obsèques.

QUELLES CONSÉQUENCES SUR LE CHOIX DU BÉNÉFICIAIRE ?

Le souscripteur d'un contrat obsèques doit désigner le bénéficiaire du capital.

Avec un contrat en capital, vous pouvez désigner un proche qui sera alors en charge de l'organisation des obsèques. Seul l'aspect financier est ainsi prévu à l'avance.

Avec un contrat en prestations, vous désignez une agence de pompes funèbres avec laquelle **vous fixerez à l'avance** les conditions d'organisation des obsèques.

Vous êtes libre de modifier le bénéficiaire à tout moment.

JUSQU'À QUEL ÂGE EST-IL POSSIBLE DE SOUSCRIRE ?

Même s'il est prudent de le faire le plus tôt possible, ROC•ECLERC PRÉVOYANCE vous permet de souscrire jusqu'à 90 ans.

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

Le contrat obsèques permet de :

- Préparer ses obsèques à l'avance,
- Soulager financièrement ses proches,
- Voir ses dernières volontés respectées.



COMMENT FINANCER LE CONTRAT OBSÈQUES ?

Vous pouvez choisir entre :

- Une cotisation mensuelle sur une durée définie à l'avance. La cotisation fixée lors de la souscription n'augmente jamais.
- La cotisation unique qui permet le financement du capital garanti en une fois.
- Ou bien si vous le souhaitez : un premier versement associé à des primes mensuelles. Ces dernières sont donc plus faibles grâce au versement de cet apport initial.

LES PROCHES DOIVENT-ILS AVANCER DE L'ARGENT ?

Grâce au tiers payant obsèques, le capital sera versé directement à la société de Pompes funèbres. Les proches n'ont donc aucuns fonds à avancer.

L'Atout ROC•ECLERC PRÉVOYANCE : l'accompagnement

Qui mieux que ROC•ECLERC peut vous accompagner pour votre contrat obsèques ? Nos conseillers sont à votre disposition pour vous guider dans une démarche qui associe le conseil pour le financement et surtout l'organisation à l'avance des obsèques que vous souhaitez.

EXEMPLES DE TARIFS⁽¹⁾

Tarif pour des obsèques d'une valeur de 3 500 € et un apport de 1 000 €
(Cotisations mensuelles)

	âge 40	âge 50	âge 60	âge 70	âge 80
5 ans	40,84 €	42,52 €	44,42 €	47,49 €	54,33 €
10 ans	21,95 €	23,09 €	24,64 €	27,82 €	36,80 €
15 ans	15,16 €	16,14 €	17,73 €	21,48 €	-
20 ans	11,62 €	12,57 €	15,35 €	18,92 €	-

Ces tarifs s'entendent sans assistance et hors options (Tarifs au 01/07/17)

LES « PLUS » DE ROC•ECLERC PRÉVOYANCE

- Pas de frais de dossier.
- Pas de questionnaire médical.
- Gestion des volontés.
- Option « **Garantie Assistance** » incluant le **rapatriement** depuis le monde entier pour le défunt et ses proches qui voyageaient avec lui (franchise de 50 km).
- Option « **Garantie Tranquillité** » qui vous assure que les prestations choisies seront réalisées sans supplément de prix⁽²⁾. Vos proches n'auront donc rien à rajouter le jour venu.





ROC•ECLERC
PRÉVOYANCE

Doit-on prendre immédiatement une décision concernant l'organisation des obsèques ?

Les conseillers ROC•ECLERC laissent tout le temps nécessaire pour que les personnes organisent leurs obsèques. Au moment de la souscription du contrat obsèques, la décision peut être immédiate ou ultérieure.

Par ailleurs, il est possible de modifier ses volontés à tout moment. Les personnes ont le choix.

Pour tout savoir sur le contrat obsèques
ROC•ECLERC PRÉVOYANCE :
roc-eclerc-prevoyance.com

Comment se passe la prise en charge du décès ?

En premier lieu, les proches du défunt doivent prévenir ROC•ECLERC pour mettre en œuvre les garanties du contrat obsèques. **Pour cela, les conseillers funéraires ROC•ECLERC sont à leur disposition**

24h/24 - 7j/7.

(1) Exemples de cotisation mensuelle au 01/07/2017 pour l'adhésion à un contrat d'assurance auprès d'Auxia – Entreprise régie par le Code des assurances - 21 rue Laffite - 75009 Paris - 422 088 476 RCS Paris pour un capital garanti de 3 500 €, après un premier versement de 1 000 € selon âge de souscription et la durée des versements. Le capital versé au(x) bénéficiaire(s) est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais prévisibles d'obsèques. Voir conditions détaillées dans les magasins ROC•ECLERC.

(2) Hors tiers.

Document non contractuel, sous réserve d'erreurs typographiques.

Groupe ROC•ECLERC SAS au capital de 8 270 000 € - RCS Paris 481 448 249 - ORIAS : 07 033 440 - Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine, 75015 Paris - roc-eclerc.fr - Création : Agence Huitième Jour. Crédit photos : D. Renaud, iStock. Juillet 2017.

Ne pas jeter sur la voie publique.